



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 2 avril 2024.
L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures, le Conseil Municipal dument convoqué le 28 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session extraordinaire à la salle du conseil municipal de CERE-LA-RONDE sous la Présidence de Monsieur RICOU Christian, Maire.

Etaient présents :

- Christian RICOU
- Patrick BACH
- Michel BONIGAL
- Ludovic HARDOUIN
- Laëtitia CARANO
- Charlotte PAULIN
- Pascal JOULLAN
- Nicolas CHEVRIER
- Guillaume PROREL
- Elodie JOUVEAU

Absent avec pouvoir :

- Bruno MONDOT avec pouvoir à Nicolas CHEVRIER

Patrick Bach a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Mardi 2 avril à 20 heures

ORDRE DU JOUR :

1. Ecole
 1. Fermeture de la classe
 2. Loyer le petit hêtre
2. Finances
 1. Ouverture d'une ligne de trésorerie
 2. Demande d'emprunt
 3. Décision modificative pour inscrire l'emprunt
3. Questions diverses

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance.

1.Ecole

1. Fermeture de la classe

Monsieur le Maire informe de la fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Céré la Ronde par l'inspecteur d'académie d'Orléans-Tours.

Monsieur le maire accueille à la table du conseil Christophe HERLORY, directeur de Terrécole, et Elodie BIN, secrétaire du bureau de l'association Montessori « La ronde des enfants », pour évoquer les problèmes relatifs aux écoles et pour analyser le mail d'Elodie JOUVEAU. Il rappelle qu'en cas de vote ces personnes devront quitter la salle du conseil.

Mr Christophe HERLORY précise que si le poste est supprimé, le bâtiment reste une école affectée à l'éducation nationale.

Elodie JOUVEAU souligne qu'une institutrice de Genillé est prête à venir enseigner à Céré la Ronde.

Christophe HERLORY souligne qu'un enseignant isolé n'est pas l'idéal.

Elodie JOUVEAU souligne que l'enseignant n'est pas isolé s'il y a d'autres classes à côté.

Charlotte Paulin demande à ce que soit organisée une réunion d'information à l'attention des parents d'élèves.

Par rapport aux écoles, Monsieur le maire rappelle qu'il faut décider si nous continuons avec le prestataire de restauration scolaire qui donne satisfaction aussi bien en ce qui concerne la qualité des repas qu'en terme de coût qui reste très raisonnable

Monsieur le Maire explique que si la commune de Céré la Ronde a été amenée à utiliser les services d'un prestataire, c'est pour répondre aux règles et critères imposées aujourd'hui par l'État en termes d'hygiène et d'équilibre nutritionnel, règles et critères devenus impossibles à appliquer par des personnels non professionnels, ce qui était le cas de la cantinière.

Elodie JOUVEAU demande si l'idée avancée dans son message du 26 Mars dernier, évoquant la reprise de la cantine par des parents d'élèves bénévoles, ne pourrait être reprise.

Comme le souligne monsieur le Maire, faire appel aux parents d'élèves risque d'être problématique, le bénévolat ayant ses limites.

Le cas de la cantine scolaire associative de Genillé est cité en exemple par Elodie Jouveau ; ce à quoi monsieur le Maire répond que si elle est effectivement gérée par une association, celle-ci fait appel, pour les repas, à un prestataire.

Autre exemple à Nouans les Fontaines où le maire est obligé de veiller au bon fonctionnement financier de la cantine scolaire, elle aussi associative.

A Orbigny la commune a dû reprendre la gestion de la cantine à la

suite de la défaillance de l'association des parents d'élèves.
Monsieur le Maire rappelle que l'engagement avec l'entreprise Convivio porte sur une année et précise qu'une négociation est en cours pour diminuer le nombre repas commandés bien que le contrat soit engagé.

Il est rapporté que les parents d'élèves des écoles Montessori ne sont pas satisfaits des plateaux repas proposés par Convivio.

Nicolas CHEVRIER demande si le mécontentement porte sur le contenu ou le système

Christophe HERLORY rappelle que la lunch box, évoquée dans le message d'Élodie Jouveau, ne répond pas aux normes aussi bien sanitaires que de sécurité.

Charlotte PAULIN demande si nous risquons des pénalités dans le cas où le contrat ne serait pas signé.

Monsieur le Maire précise que le délai de rétractation est d'un mois.

Laetitia Carano demande s'il est possible de prolonger la période d'essai.

Monsieur le Maire rappelle que la période d'essai est terminée et que la négociation est arrivée à son terme.

Charlotte PAULIN demande si nous pouvons négocier pour 6 mois.

Monsieur le Maire dit qu'il peut tenter la renégociation.

Laetitia rappelle que la solution pour les repas du midi pour Montessori restera la cantine municipale ou un repas froid mais sans surveillance.

Guillaume PROREL demande quelles seraient les chances de revenir sur la décision aux vues des problèmes d'effectif.

Christophe HERLORY rappelle qu'une demande sera faite en juin pour réévaluer les effectifs.

L'erreur sur le calcul des effectifs pourrait changer significativement les choses.

Si des enfants doivent arriver, ce calcul devra être revu.

La décision de l'inspection d'académie est souveraine et justifiée, par cette dernière, au regard de la composition des classes.

Il explique qu'en cas de très petites sections des postes auraient pu être demandés.

Christophe HERLORY expose le « comment trouver un avenir à l'école de Céré la Ronde », les travaux restant une bonne opportunité.

Les idées :

- Formation des enseignants,
- Laboratoire d'innovation pédagogique,
- Accueil des assistantes maternelles (MAM)
- Dispositif de campus connectés, lieux qui accueillent des jeunes qui peuvent avoir accès à une formation à distance.

Nicolas chevrier demande s'il y a une possibilité d'évaluer sur quelle durée.

La formation minimum est de 18 heures par an.

Nicolas chevrier demande si d'autres lieux existent ; la réponse est

non.

Ce lieu pourrait accueillir, outre les enseignants, d'autres formations car, de par sa situation géographique, il peut constituer un pôle régional stratégique.

Nicolas CHEVRIER demande qui paie.

Charlotte PAULIN dit qu'en transformant l'école en centre de formation, nous n'aurons plus jamais d'école à Céré la Ronde.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la fermeture de la 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire rappelle que le passage sous contrat de l'école Montessori est primordial car l'idée de départ était d'avoir une école avec des frais minimum pour qu'elle soit accessible à tous.

Monsieur le Maire rappelle que le passage sous contrat permet de garder des frais de scolarité raisonnables.

Christophe HERLORY et ELODIE BLIN sont invités à quitter la table du conseil.

Sur la question est-ce que l'on continue avec Convivio, il est décidé à l'unanimité que monsieur le Maire contacte l'entreprise afin de renégocier pour une période de 6 mois et que le contrat actuel soit provisoirement maintenu.

2. Aménagement de la cantine :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux avancent et qu'il faut décider si nous souhaitons réinstaller nos matériels de cantine en se gardant l'opportunité de continuer à pouvoir cuisiner.

Le conseil approuve l'idée à l'unanimité.

2.Loyer pour l'association Le Petit Hêtre :

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rédiger une convention de mise à disposition de la salle et de fixer le loyer pour l'année 2024 au même montant que celui de la Ronde des Enfants. Ce loyer est rétroactif du 4 septembre 2023 jusqu'aux vacances scolaires d'été et son montant est de 130.72€ par mois qui correspond au loyer payé par La Ronde des Enfants.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

2.Finances

1. Demande d'emprunt

- a. En ce début d'année la commune manque de fonds pour honorer le paiement des situations, notamment celles des travaux d'extension du

groupe scolaire. Il est proposé au conseil municipal de faire une demande d'ouverture de ligne de trésorerie afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation.

La municipalité de Céré la Ronde pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. La commune de Céré la Ronde a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 Euros sur un an. Deux offres ont été reçues, à savoir :

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois 3.921% + 1,07 %
- Frais de dossier 450 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 300 000 Euros

- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois 3.85% + 0.86 %
- Frais de dossier 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant maximum de 300 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

- b. Afin de couvrir les travaux de l'école il est proposé au conseil municipal de faire une demande d'emprunt de 700 000€.

Cette demande est adoptée à l'unanimité, charge à monsieur le Maire de contacter divers établissements financiers pour une étude

comparative.

- c. Décision modificative : Inscription de l'emprunt au BP 2024 votée à l'unanimité.

9. QUESTION DIVERSES

La séance est levée à 22h10.

Fonction	Nom et prénom	Signature
Maire	RICOU Christian	
1er Adjoint	BACH Patrick	
2ème Adjoint	BONIGAL Michel	
3ème Adjoint	HARDOUIN Ludovic	
1ère conseillère	CARANO Laetitia	
2ème conseillère	JOUVEAU Elodie	
3ème conseillère	PAULIN Charlotte	
4ème conseiller	MONDOT Bruno	
5ème conseiller	JOULLAN Pascal	
6ème conseiller	PROREL Guillaume	
7ème conseiller	CHEVRIER Nicolas	